

**Le recteur de la région académique Grand Est  
Recteur de l'académie de Nancy-Metz  
Chancelier des universités**

VU le code général de la fonction publique,  
VU le décret n°72-580 du 4 juillet 1972 relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : Les 72 professeurs agrégés hors classe dont les noms suivent, inscrits sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2026, pour l'accès au grade de la classe exceptionnelle, sont nommés professeurs agrégés de classe exceptionnelle à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 :

Nom	Prénom	Libellé discipline de recrutement
SCHENCK	ROLAND	sciences de la vie et de la terre
PAUGAIN	PASCALE	mathématiques
MORTIER	PASCAL	sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie mécanique
VOIRIN	RACHEL	mathématiques
FLIN	PASCALE	mathématiques
POINTEAUX	DANIEL	sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie mécanique
VIDAL	YANNICK	sciences de la vie et de la terre
LAGOUTTE	SYLVIE	allemand
AUBRY	DIDIER	sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie mécanique
RAVENEL	DIDIER	éducation musicale et chant choral
BRAGONI-ROUFFETEAU	SANDRINE	histoire
MARTINOT	PIERRE	mathématiques
STOQUERT	CLAIRE	grammaire
CARINGI	CELINE	lettres modernes
CHEVAILLIER	BEATRICE	sciences physiques option physique
FREYTAG	THIERRY	sciences de la vie et de la terre

DESOUUDIN-BENKERT	VALERIE	allemand
GUENEGO	PIERRE ANDRE	sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie électrique
DIEHL	CHRISTEL	anglais
FARDET	BRUNO	sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie mécanique
FAURE	ALINE	anglais
HARMAND-MAINZ	CECILE	anglais
HURLIN	PASCAL	économie et gestion option marketing
AMET	REGIS	sciences physiques - physique appliquée
ARNOULD	FRANCK	sciences physiques
GRADEK	OLIVIER	allemand
ALTET	NATHALIE	économie et gestion option administrative et ressource humaine
PETITJEAN	BRUNO	mathématiques
BOURDENET	CORINNE	arts - arts plastiques
FERSING	RAPHAEL	sciences de la vie et de la terre
BRICARD	MANUEL	mathématiques
MARTY	GERARD	économie et gestion option marketing
SAINT-DIZIER	ANNE-FREDERICK	lettres modernes
SINTEFF	RAPHAEL	mathématiques
SEGUIN-WINKEL	LIONEL	éducation physique et sportive
DETIN	ANNE-SOPHIE	espagnol
ISSELE	PIERRE-JEAN	biochimie - génie biologique
JUST	ELKE	allemand
L HOMME	JEAN-BERNARD	lettres modernes
DHERBECOURT	CATHERINE	sciences industrielles de l'ingénieur - ingénierie des constructions
MANNONI	OLIVERA	éducation musicale et chant choral
PERRIGNON	EMMANUEL	sciences de la vie - sciences de la terre et de l'univers
DETTORI	FRANCOIS	économie et gestion (agrégation interne)
BORELLA	HERVE	éducation physique et sportive
DAVIN	BORIS	économie et gestion (agrégation interne)
LEGRAND	JEROME	sciences physiques
JACQUES	ERIC	sciences physiques
DUPUIS-SINTONI	CELINE	lettres modernes
JULLIERE	SOPHIE	anglais
SCEBALT	ANNE-CLAIRE	musique
LANDIER	JOEL	sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie mécanique
VAILLANT	PASCAL	sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie électrique
PERRIN-GANIER	CORINNE	sciences de la vie et de la terre
FESTA	MARIE EVE	sciences de la vie - sciences de la terre et de l'univers
CANCIANI	MARC	économie et gestion (agrégation interne)
APPALDO	SARAH	économie et gestion (agrégation interne)

MOUREY	EMMANUEL	histoire géographie
FUCHS	ISABELLE	lettres modernes
CRUCIFIX	ERIC	sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie électrique
MARTIN	CELINE	lettres modernes
QUENET	SANDRINE	allemand
MARCHAND	FLORENCE	lettres classiques
MOGET	DOMINIQUE	histoire géographie
RIGO-TOPPAN	EMMANUELLE	lettres modernes
RAFFLEGEAU	OLIVIER	sciences sociales
MORLOT	NATHALIE	lettres modernes
SACCOMANI	AUDREY	anglais
HERMOUET	FLORENCE	lettres modernes
FRIGI	DOMINIQUE	arts - arts plastiques
ANGELI	HERVE	sciences de la vie et de la terre
MARINONI	DIDIER	sciences sociales
HUMBERT	UGO	sciences sociales

	TOTAL	Hommes	Femmes	Part des femmes
Promouvables	451	211	240	53,22 %
Promus	72	38	34	47,22 %


Contingent : 72

Article 2 : Le présent arrêté est publié sur le site de l'académie de Nancy-Metz.

Article 3 : La secrétaire générale d'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nancy, le 3 juillet 2026

Pour le recteur,  
La secrétaire générale d'académie,



Marie-Laure JEANNIN

#### VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit obligatoirement, dans un délai de deux mois à compter de la notification et avant de saisir le tribunal administratif, saisir le médiateur

académique, soit par courriel : [ce.mediateur@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.mediateur@ac-nancy-metz.fr) ; soit par courrier postal :

Médiateur académique Site Saurupt 9 rue des Brice - Rond-point Marguerite - CS 30 013 - 54035 Nancy Cedex pour qu'une médiation soit organisée.

Une copie de la présente décision doit être jointe à la saisine.

Si la médiation ne débouche pas sur un accord, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la fin de la médiation.